

## **Fox News : Anne Hidalgo compte déposer plainte pour diffamation auprès du TGI de Paris**

**Anne Hidalgo, Maire de Paris, a annoncé mi-janvier sa volonté de déposer plainte pour diffamation, suite à la diffusion par Fox News de propos et d'une carte portant atteinte à l'honneur et à la considération de Paris. Conformément à la loi, ce dépôt de plainte sera soumis au Conseil de Paris mardi 10 février.**

Au cours du mois de janvier 2015, la chaîne de télévision Fox News a diffusé plusieurs émissions relatant l'existence en France et en particulier à Paris de « no-go zones » ou « zones interdites », sous la forme d'une carte et dans les propos tenus par ses intervenants et présentateurs.

Il a notamment été imputé à la Ville de Paris de laisser se développer sur son territoire, par laxisme ou indifférence, ces zones de non droit interdites aux non-musulmans dans lesquelles la loi française ne serait pas appliquée et où des incitations à commettre des crimes, c'est-à-dire des infractions pénales, seraient autorisées ou dont la commission serait enseignée.

Ces propos sont d'autant plus inadmissibles qu'ils laissent croire que la Ville de Paris aurait renoncé à assurer la sécurité des personnes, mettant délibérément en danger non seulement ses résidents mais aussi ses visiteurs, ce qui est contraire à toutes les mesures de précaution de surveillance et de maintien de l'ordre auxquelles Paris, en lien étroit avec par les services de l'Etat, a recours.

Imputer à une collectivité locale un tel comportement est attentatoire à son honneur et à sa considération. La publication directe ou par voie de reproduction de ces allégations ou de ces imputations est punissable et relève de la loi pénale.

Ces propos et cette carte justifient donc l'engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, d'une plainte avec constitution de partie civile contre X pour diffamation publique à l'égard d'un corps constitué, auprès du tribunal de grande instance de Paris. Conformément à la loi, Anne Hidalgo demandera au Conseil de Paris, mardi 10 février, l'autorisation d'engager cette procédure en justice.

Cette plainte avec constitution de partie civile contre X permettra qu'un juge d'instruction soit chargé de mener les investigations utiles pour rechercher et identifier les personnes physiques responsables de ces propos et de cette carte diffusés par Fox News.